
ENGAGEMENT FINANCIER

En tant que parents, je m'engage à lire attentivement cet engagement et je souscris aux propositions suivantes :

1- Montant annuel des cotisations 2015/2016

Tarif de base annuel : 2000€

2- Restauration

En cas de demi-pension, la restauration est à la charge des familles, prévoir un repas froid et équilibré tout en respectant les règles d'hygiène élémentaire. **Un supplément de 20 euros par mois** sera demandé pour les enfants restant sur place.

Les enfants prioritaires sont les enfants habitant loin de la structure, ou dont les deux parents travaillent.

3- Autres frais

Les dépenses occasionnées par les activités périscolaires, culturelles et pédagogiques, font l'objet de factures complémentaires ou de règlements ponctuels en cours d'année.

4- Modalité du paiement

Le paiement peut être effectué selon deux modes :

A- **La totalité lors de l'inscription définitive.**

B- **Un acompte de 20% pour un premier enfant (et 10% pour le second) à payer lors de l'inscription ainsi que 9 règlements égaux par chèques (maximum) pour les cotisations restants dues.**

Tous les chèques devront être remis lors de l'inscription définitive et nous nous engageons à les déposer à chaque début du mois. Les chèques sont à l'ordre du Collectif IDEAL.

Facturation des incidents de paiement et des relances

Les éventuels frais bancaires engendrés par les rejets de chèques sont imputés aux familles. Lorsque les relances de paiement nécessitent plus qu'une lettre ordinaire, les frais correspondants sont imputés aux familles.

Important

Il est important de nous signaler rapidement tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail.

5- Engagement

Au moment de l'inscription, les parents signent l'engagement financier ; la famille s'engage ainsi à respecter les clauses qui figurent dans le présent règlement, fournis avec le dossier d'inscription. Quelle que soit la situation de famille, et notamment en cas de séparation ou de divorce, seul le ou les signataires de l'engagement financier sont contractuellement responsables vis à vis d'IDEAL du règlement de la scolarité.

Par souci de bonne gestion financière de l'établissement, une année commencée ne pourra pas être remboursée.

6- Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies dans les différents documents demandés sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées au départ de l'élève dans les archives de l'établissement, conformément à la loi.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

ENGAGEMENT FINANCIER COTISATION ANNUELLE ECOLE LOUQMAN

*L'engagement financier de l'école Louqman est conservé par les parents
A remplir et à remettre lors de l'inscription de votre enfant après signature du répondant financier*

Je soussigné(e) M, Mme

responsable légal de l'enfant.....

Déclarent avoir pris connaissance du règlement financier sur la cotisation annuelle, s'engagent à respecter les clauses qui y figurent, et choisissent ou demandent de régler la cotisation selon l'une des possibilités suivantes:

- Paiement de la totalité des cotisations lors de l'inscription.**

Date de paiement	Montant	Mode de paiement

- Echéancier**

Montant Acompte	Mode de paiement

Date encaissement chèques	Montant

Cadre réservé à l'établissement :

Si le répondant financier n'est ni le père ni la mère, préciser l'identité du signataire
:.....

*Quelle que soit la situation de famille, et notamment en cas de séparation ou de divorce, les parents peuvent se partager les frais de la scolarité et doivent alors indiquer le pourcentage de chacun. **Seul le ou les signataires de l'engagement financier est contractuellement responsable vis-à-vis d'IDEAL.***

Date :

Signature:

RENTREE SCOLAIRE 2015/2016